



- Limite de zone
- Limite de secteur
- Alignement et continuité obligatoire
- Alignement obligatoire
- Marge de reculement (circulement en mètres)
- ESPACE BOISE CLASSE A CONSERVER, A PROTEGER OU A CREER
- Zone Inconstructible
- Hauteur de toiture spécifique (en mètres)
- Hauteur de façade spécifique (en mètres)
- Périmètre de protection de la prison
- Plantation à réaliser
- Plantation à réaliser
- Elément paysager à protéger au titre du L. 151-19
- Elément paysager à protéger au titre du L. 151-19
- Ensemble bâti à protéger au titre du L. 151-19
- Elément bâti à protéger au titre du L. 151-19
- L.151-41-5
- Orientation d'aménagement
- L111-6
- Secteur Sauvage
- Plan Masse

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé pour voie à élargir (largeur de voie en mètres)
- Numéro d'ER

Liste des emplacements réservés

Numéro	Bénéficiaire	Objet
77	Ville de Bayonne	Elargissement de l'av. du 08 Mai 1945 à 22 m de plateforme pour la réalisation d'une contre-allée
112	Ville de Bayonne	Création d'une voie cyclable de 7 m de plateforme reliant le chemin de Mounédé au chemin de halage de la Nive

Plan.Local.d'Urbanisme

3B.1

**Plan de zonage :
Secteur 5**

Echelle : 1/ 2 500

Révision prescrite le 28 Mars 2003
 Projet de révision arrêté le 23 Juin 2006
 Révision approuvée le 25 Mai 2007
 Modification n°2 approuvée le 13 février 2009
 Révision simplifiée n° 3
 approuvée le 30 juin 2009
 Modification n° 6 approuvée le 22 juillet 2011
 Modification n° 8 approuvée le 19 juillet 2013
 Modification simplifiée n° 6 adoptée le 21 décembre 2016
 Modification n° 13 approuvée le 10 mars 2018

Modification simplifiée n° 8 adoptée le 2 octobre 2021

Edition du 4 avril 2022

COMMANDE D'AGGLOMERATION
HERIARDA

CAPB / SIG-GEOMATIQUE (JPL)